

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**ENEDIS**



**Septembre 2024**

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ENEDIS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

| ENEDIS                                                     |                   |                                     |            |
|------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|------------|
| Date d'adhésion au programme                               | 08/01/2021        | Date d'engagement dans le programme | 19/03/2021 |
| Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé | 4 ans (2020-2024) |                                     |            |

|                                                        |                               |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Date de transmission du rapport de suivi               | 09/06/2023                    |
| Plan d'action évalué                                   | 1 <sup>er</sup> plan d'action |
| Période couverte par ce rapport (période de référence) | 19/03/2023-09/06/2023         |
| Date de publication du rapport d'évaluation            | Septembre 2024                |

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b> | <b>4</b>  |
| I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....       | 4         |
| I.1.2 Engagements préexistants .....                             | 4         |
| I.1.3 Cadre mis en place et description des actions.....         | 4         |
| <b>II. Synthèse de l'évaluation.....</b>                         | <b>6</b>  |
| II.1.1 Résultats de l'analyse .....                              | 6         |
| II.1.2 Conclusion évaluative.....                                | 7         |
| <b>III. RECOMMANDATIONS.....</b>                                 | <b>8</b>  |
| <b>IV. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE .....</b>                   | <b>9</b>  |
| <b>V. Droit de réponse de l'entreprise .....</b>                 | <b>10</b> |

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

|                                          |                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Organisation et zone géographique</b> | Enedis intervient sur l'ensemble du territoire français. Son siège social est basé à Courbevoie (Ile-de-France)                                                                                                       |
| <b>Secteurs d'activité</b>               | Exploitation et développement du réseau public de distribution d'électricité. Enedis est indépendant des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                | 15 milliards d'euros (2021)                                                                                                                                                                                           |
| <b>Nombre d'employés</b>                 | Environ 38 000                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Site web de l'entreprise</b>          | <a href="https://www.enedis.fr/">https://www.enedis.fr/</a>                                                                                                                                                           |

## I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Les informations sont systématiquement fournies mais le contenu des actions manque parfois de détails.

## I.1.2 Engagements préexistants

Enedis s'engage envers la biodiversité et reconnaît l'impact des réseaux électriques sur les écosystèmes, notamment les risques pour les oiseaux dus aux lignes aériennes. L'entreprise identifie avec des associations de naturalistes les zones à protéger et élabore des plans d'action, dépensant environ 800 000 euros/an pour la protection avifaune. Enedis collabore avec des ONG et le Ministère de la Transition Énergétique pour préserver des espèces menacées, comme (a) le gypaète barbu en participant à des programmes comme "Gypconnect" et (b) l'aigle de Bonelli, en mettant en place un plan d'équipement. L'entreprise s'engage également dans la conservation de la nature via "Act4Nature" et adopte une approche "Zéro Phyto" pour l'entretien de ses sites. Enedis participe à la recherche sur la biodiversité au sein du CILB B (Club des Infrastructures Linéaires et Biodiversité) en soutenant financièrement des projets de la FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité).

## I.1.3 Cadre mis en place et description des actions

|                                           |                                                                                                        |                                                        |   |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---|
| <b>Périmètre du plan d'action</b>         | France métropolitaine (Enedis exploite 95 % des réseaux électriques de distribution dans ce périmètre) |                                                        |   |
| <b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b> | 4 ans                                                                                                  |                                                        |   |
| <b>Nombre d'actions cœur de métier</b>    | 3                                                                                                      | <b>Nombre d'actions complémentaires</b>                | 2 |
| <b>Actions cœur de métier</b>             | 1                                                                                                      | Réduire l'empreinte carbone                            |   |
|                                           | 2                                                                                                      | Réduire l'impact des lignes électriques sur l'avifaune |   |

|   |                                                                                               |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 | Gestion écologique de la végétation sur les sites tertiaires et sous les ouvrages électriques |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

### Observations

L'action 2 devient 3 dans le rapport de suivi.

La gestion écologique de la végétation sur les sites tertiaires et sous les ouvrages électriques a été initialement classée en tant qu'action complémentaire mais elle est reclassée en cœur de métier car en lien direct avec l'activité majeure de l'entreprise. A noter qu'une partie de cette action vise seulement à respecter les ambitions fixées par la loi Labbé.

|                          |   |                                                                       |
|--------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------|
| Action<br>complémentaire | 4 | Contribuer à des programmes de recherche en faveur de la biodiversité |
|                          | 5 | Contribuer à la sensibilisation du grand public et de nos salariés    |

## II. Synthèse de l'évaluation

### II.1.1 Résultats de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, atteint les résultats suivants :

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie II de ce présent rapport.

#### Significativité du plan d'action initial

| Spécifique | Mesurable | Additionnel /<br>Pertinent | Réaliste    | Temporellement<br>cadré |
|------------|-----------|----------------------------|-------------|-------------------------|
| Suffisant  | Suffisant | A renforcer                | A renforcer | A renforcer             |

#### Mise en œuvre à 2 ans

| Parties prenantes | Amélioration continue | Suivi indicateurs /<br>Planning | Cohérences Résultats /<br>Enjeux |
|-------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| A renforcer       | A renforcer           | A renforcer                     | A renforcer                      |

## **II.1.2 Conclusion évaluative**

ENEDIS, malgré sa création administrative assez récente (2000) pour cause de libéralisation du marché de l'énergie, est une filiale à 100% du groupe EDF. Le plan d'action proposé ne semble aujourd'hui pas pleinement à la hauteur du capital technique de cette grande entreprise.

En effet, le plan d'action volontaire d'ENEDIS ne répond de manière satisfaisante qu'aux critères spécifique et mesurable.

Les actions proposées sont :

- à faible plus – value par rapport aux obligations réglementaires de l'entreprise (réduction des impacts sur des espèces protégées, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, respect de l'accord de Paris)
- Sans réel saut qualitatif ou quantitatif par rapport aux actions déjà mises en place par l'entreprise (participation au programme LIFE, zéro Phyto sur les sites tertiaires, contribution financière à des programmes de recherche sur la biodiversité) dans le standard de bonnes pratiques sur des sujets aujourd'hui partagés par de nombreux acteurs (abandon du gyrobroyage, suppression à court terme de l'utilisation de phytosanitaires, ...) de portée limitée (alternatives au gyrobroyage).

ENEDIS se distinguerait en s'investissant de manière innovante et majeure sur ses enjeux majeurs (évitement d'interruption de réseaux écologiques, gestion écologique adaptative des espaces sous les lignes,...) ainsi que sur ceux émergents (continuités écologiques des sols en lien avec l'enfouissement des lignes électriques...). L'entreprise pourraient améliorer ses pratiques et en faire bénéficier de nombreux acteurs d'aménagement et d'équipement du territoire. ENEDIS pourrait trouver une opportunité à tirer vers le haut les standards d'intervention d'installation et de gestion de grandes infrastructures d'énergie.

Les points forts

- La mobilisation des parties prenantes externes (associations en particulier et experts) dans le suivi des actions. La LPO est par exemple souvent impliquée.
- L'implication régulière des parties prenantes internes dans le suivi du plan d'action via la mise en place de référents RSE et de pilotes environnement.

### III. RECOMMANDATIONS

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.*

Consolider la connaissance en particulier sur les évolutions de circulation des espèces induites par le changement climatique pour contribuer à des programmations d'implantations opportunes dans un contexte évolutif

Définir une action visant à lutter contre la fragmentation des habitats et l'interruption des continuités écologiques (dont celle des sols) induites par les réseaux électriques

Mobiliser davantage l'expérience des parties prenantes externes pour mettre en œuvre des actions ambitieuses

Étendre significativement les pratiques de gestion de la végétation alternatives aux produits phytosanitaires et gyrobroyage

Définir au moins une action sur la pression sur les ressources, avec par exemple des objectifs chiffrés sur l'utilisation de matières premières recyclées pour la fabrication des équipements, sur l'allongement de leur durée de vie, ou leur recyclabilité.

Mettre en place des indicateurs de suivi qui permettent de couvrir toute la portée des actions

Formaliser, en associant les parties prenantes externes, les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité dans le double objectif de création de référentiels internes et de guides externes à l'usage des aménageurs et gestionnaires d'infrastructures linéaires.

## IV. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec la conclusion et les justifications (Le relecteur ONG n'a pas participé à la relecture en raison d'un conflit d'intérêt).

### RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations. (Le relecteur ONG n'a pas participé à la relecture en raison d'un conflit d'intérêt).

## V. Droit de réponse de l'entreprise

A Paris, le 04/04/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Catherine Lescure, Directrice Communication et RSE d'Enedis :

Enedis a appris en mars 2024, non sans étonnement, que son plan d'actions, pourtant validé en mars 2021, manquait d'ambition et de précisions. Souhaitant maintenir et renforcer son engagement en faveur de l'environnement, et de la biodiversité en particulier, Enedis déposera prochainement un nouveau plan d'actions.

Ce plan s'appuiera sur les recommandations des évaluateurs, mais aussi sur la matrice de double matérialité réalisée au second semestre 2023 et sur la réévaluation en cours des pressions et dépendances de son activité et de ses ouvrages à l'égard de la nature, et ce sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs. Celle-ci intègre notamment les cinq facteurs directs de changement définis par l'IPBES. Elle met ainsi mieux en lumière des aspects insuffisamment traités dans la version précédente, comme la pression exercée sur les ressources naturelles et sur les continuités écologiques, ainsi que les services écosystémiques qui peuvent aider à la résilience des réseaux.

Depuis le dépôt du rapport intermédiaire au printemps 2023, il est important de rapporter quelques faits majeurs qui soulignent le renforcement des engagements d'Enedis.

En premier lieu, Enedis est devenue une entreprise à mission au 27 juin 2024, une étape essentielle qui s'inscrit dans une démarche globale de transformation de l'entreprise et vise à renforcer sa contribution aux enjeux d'une société durable. Elle a inscrit dans ses statuts une raison d'être et 5 objectifs de mission, dont un l'engage à intégrer dans ses activités les enjeux climatiques, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

En second lieu, des objectifs précis en matière de lutte contre le changement climatique ont été intégrés dans les contrats de performance des directions régionales d'Enedis, avec une incidence sur la rémunération de l'encadrement et des Dirigeants.

En troisième lieu, une nouvelle politique d'entretien de la végétation sous et aux abords des lignes électriques a été validée en décembre 2023. Elle vise notamment à améliorer les pratiques, par exemple en arrêtant progressivement le girobroyage et l'élagage sur la période 16 mars – 15 août dans les zones protégées.

En quatrième lieu, Enedis a lancé des actions pour promouvoir le réemploi sur place des terres excavées de ses chantiers. En effet, les pratiques préexistantes consistaient à évacuer ces terres vers des décharges ou des plateformes de traitement et à les remplacer par des matériaux agréés, le plus souvent issus de carrières. Il en résulte des émissions de gaz à effet de serre liées au transport par camions, une érosion des ressources naturelles et, potentiellement, une dispersion des graines d'espèces exotiques envahissantes. Pour développer le réemploi des terres in situ, il est essentiel d'embarquer les entreprises du BTP prestataires d'Enedis et les collectivités locales en charge des règlements de voirie. Cette mobilisation des parties prenantes se matérialise par la rédaction d'une feuille de route RSE de la filière des travaux des réseaux électriques.

En cinquième lieu, Enedis développe la formation et la sensibilisation des salariés et des entreprises sous-traitantes aux enjeux sur la biodiversité. Un e-learning « Engagés pour la Planète » a ainsi été mis en place début 2024, accessible à l'ensemble des salariés. Il est complété par des formations sur mesure pour les métiers les plus concernés. Ainsi, trois modules de formation ont été créés avec la LPO en région Provence Alpes Côte d'Azur, portant respectivement sur les enjeux et les impacts, l'entretien de la végétation, les matériels de protection de l'avifaune. Ils seront déployés sur d'autres régions à partir de 2024.

En synthèse, un nouveau plan d'actions sera transmis intégrant les observations des évaluateurs, qui nous engagent à l'amélioration continue. Nous nous tenons à disposition pour échanger avec l'OFB afin de répondre au mieux aux exigences attendues.